

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal **du mercredi 16 novembre 2016**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture des procurations, des questions ajoutées et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE BARBARE

Ordre du jour :

- Récompenses des lauréats au concours des maisons fleuries
- Indemnité de conseil au receveur
- Prime de fin d'année au personnel communal
- Subvention exceptionnelle
- Rachat de concession
- Recensement de la population 2017
- Avenant de transfert de la concession conclue avec Infracos au profit de la société Free mobile
- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Mise à jour du classement des voies communales

Questions ajoutées

- Révision du taux de la taxe d'aménagement
- Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Lihons et Vermandovillers

Questions diverses

1 – Récompenses des lauréats au concours des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose de valider les montants attribués cette année pour les récompenses des maisons fleuries :

- 1^{er} prix : chèque cadeau de 40 euros (6 bons)
- Du 2^{ème} au 6^{ème} prix : chèque cadeau de 20 euros (13 bons)
- Félicitations : chèque cadeau de 10 euros (36 bons)

Pour : Unanimité

2 – Indemnité de conseil au receveur

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Monsieur Thierry FERANDELLE les indemnités de conseil et de confection du budget pour l'année 2016 pour un montant de 716,28 € brut, soit 652,84 € net.

Pour : Unanimité

3 – Prime de fin d'année au personnel communal

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme chaque année depuis 1999, une prime au personnel communal et de la passer à 700 euros brut.

Cette prime est versée à tous les agents (stagiaires, titulaires, contractuels et contrats d'avenir) présents au 1^{er} novembre 2016 et au prorata de l'horaire.

Pour : Unanimité

4 – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 5 295 € à l'association SARCOM Développement pour l'organisation du salon qui s'est déroulé les 4, 5 et 6 novembre derniers à Chaulnes.

Pour : unanimité

5 – Rachat de concession

Monsieur le Maire propose de racheter une concession située dans le nouveau cimetière communal plaine C n°160/1484, le propriétaire souhaitant en acheter une autre.
Prix de rachat : 488.70 euros.

Pour : unanimité

6 – Recensement de la population 2017

Monsieur le Maire informe les élus que toute la population de Rosières sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Il propose de nommer Aurélie CAILLET coordonnateur communal de l'enquête de recensement.

Pour : unanimité

Le nombre de districts étant de 6, il propose de recruter 6 agents recenseurs du 3 janvier (jour de la formation) au 25 février (clôture de l'enquête).

La rémunération des agents recenseurs sera identique à celle de 2012, soit :

- 1.35 € par bulletin individuel rempli
- 0.80 € par feuille de logement remplie
- 110 € pour la formation

Pour : unanimité

Le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune est de 5 901 euros en 2017. Celle-ci était de 6 323 euros en 2012.

7 – Avenant de transfert de la concession conclue avec Infracos au profit de la société Free mobile

Par délibération en date du 6 juin 2000, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société Infracos, afin d'installer une station radioélectrique sur l'église de la commune.

Par courrier en date du 10 octobre dernier, Infracos a fait part de sa volonté de transférer cette convention à Free Mobile via la signature d'un avenant de transfert.

Pour information, pour cette occupation du domaine public, la commune a perçu :
en 2014 : 3 482 €,
en 2015 : 3 552 €,
en 2016 : 3 623 €.

Il propose de l'autoriser à signer cet avenant.

Pour : unanimité

8 – Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion offre aux collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune dus aux maladies, accidents de travail ou décès de ses agents.

Le contrat actuel couvre la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Pour le centre de gestion, il est d'ores et déjà nécessaire de relancer la procédure de mise en concurrence des assureurs agréés pour la période à venir, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. Il propose de renouveler sa confiance au Centre de gestion en lui accordant à nouveau la gestion de ce contrat.

Pour : unanimité

9 – Mise à jour du classement des voies communales

Monsieur le Maire fait savoir que, dans l'attente de renseignements complémentaires, la question est ajournée.

Questions ajoutées

10 – Révision du taux de la taxe d'aménagement

Le Conseil municipal doit délibérer avant le 30 novembre s'il souhaite modifier le taux communal de la taxe d'aménagement dans la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fixé à 3% pour l'ensemble du territoire exceptées les zones cadastrées sections W n° 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 44, 131, 132, 133, 153, 223, ZC n°9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 qui font l'objet d'une délibération spécifique à 20 %.

Ce nouveau taux serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour information, la commune a perçu 13 776 € en 2015 et 6 552 € en 2016, les opérations comptables n'étant pas toutes passées pour cette année.

Monsieur le Maire propose de passer le taux qui était fixé à 3% à 1%.

Pour : unanimité

11 – Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Lihons et Vermandovillers

Par arrêté du 28 octobre 2016, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 9 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Lihons et Vermandovillers. La demande a été déposée par la SNC MSE Les Rosières.

Cette enquête se déroule du 12 décembre 2016 au 12 janvier 2017 dans les mairies des communes concernées. Un dossier est également consultable au secrétariat de la mairie. Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien.

Absentions : 5

Contre : 16

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- le marché de Noël, organisé par les Partenaires du Santerre, se déroulera le dimanche 27 novembre à la salle polyvalente de 9 h 30 à 18 h 30, Les membres du Conseil municipal sont invités à l'inauguration qui aura lieu à 11 h.

Monsieur Christian GERVOISE, Adjoint aux Fêtes et Cérémonies, ajoute que :

- le repas des aînés aura lieu le dimanche 11 décembre à la salle polyvalente à partir de 12 h.
- la distribution des colis aux aînés se fera le samedi 17 décembre à partir de 9 h,

Monsieur Gérard THIERY s'enquiert du bail commercial avec la Poste.

Monsieur le Maire répond que le bail est toujours en cours et a été renouvelé lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2009 pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 25.